

**PR : 30 cr. obligatoires en droit**

**L'idée de droit sur le plan des relations internationales : les difficultés de son implantation et de sa mise en œuvre. Les sources du droit : coutumes, traités, principes généraux et actes unilatéraux. Les sujets de droit : les éléments constitutifs de l'État et notions théoriques du droit des organisations internationales. La dynamique de l'État : théorie des compétences étatiques, droit de la responsabilité et cas de successions. Les espaces internationaux, maritimes et extra-atmosphériques. Le règlement des conflits : modes pacifiques (diplomatiques et juridiques) et non pacifiques (agression et légitime défense, sécurité collective et pactes de défense).**

Des objectifs relatifs à l'acquisition d'habiletés et de connaissances sont spécifiquement définis pour chacun des six paliers du programme.

#### **Objectifs communs aux 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> paliers**

- 1) Le perfectionnement de l'expression orale et écrite
- 2) L'intégration des diverses disciplines juridiques
- 3) L'apprentissage du travail d'équipe
- 4) Le perfectionnement de la pensée critique de l'étudiant et de l'étudiante
- 5) L'ouverture sur le droit international
- 6) L'ouverture sur le droit comparé

---

**PROFESSEUR : Charles-Emmanuel CÔTÉ**

<b>Bureau :</b>	1131 DKN
<b>Téléphone :</b>	656-2131, poste 5352
<b>Courriel :</b>	<a href="mailto:Charles-Emmanuel.Cote@fd.ulaval.ca">Charles-Emmanuel.Cote@fd.ulaval.ca</a>
<b>Disponibilités :</b>	Sans rendez-vous le jeudi de 9h00 à 12h00 ou sur rendez-vous à prendre auprès de Mme Diane Lapointe au poste 4370

## **I. OBJECTIFS**

Ce cours offre une introduction au droit international général, visant à sensibiliser l'étudiant et l'étudiante aux particularités du phénomène juridique sur le plan international, à leur apprendre les concepts, notions et règles fondamentales propres à cette discipline, ainsi qu'à leur permettre d'analyser et de résoudre des problèmes élémentaires de droit international public. Il vise également à les rendre capables d'approfondir l'étude du droit international dans des domaines plus spécialisés. Il vise enfin à permettre à l'étudiant et l'étudiante de mieux saisir les dimensions juridiques internationales des disciplines juridiques de droit interne.

## **II. CONTENU GÉNÉRAL DU COURS**

- Thème 1 : L'idée de droit international
- Thème 2 : Les sources du droit international public
- Thème 3 : Les rapports entre le droit international public et le droit interne
- Thème 4 : Les sujets du droit international public
- Thème 5 : Le règlement des différends internationaux
- Thème 6 : Le droit international économique
- Thème 7 : La protection internationale des droits fondamentaux de la personne humaine

### III. FORMULE PÉDAGOGIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

L'enseignement se donne sous forme de cours magistraux, mais l'étudiant et l'étudiante sont appelés à interagir avec le professeur lors des rencontres.

L'étudiant et l'étudiante préparent chaque rencontre en faisant les lectures préalables indiquées par le professeur. L'ouvrage de doctrine utilisé pour le cours est celui des professeurs **J.-Maurice Arbour et Geneviève Parent, *Droit international public*, 5<sup>ème</sup> éd., Cowansville, Yvon Blais, 2006**. Il est complété par un **recueil de textes préparé par le professeur**. Ces documents sont disponibles à la librairie Zone située au pavillon Charles-De Koninck.

Des plans thématiques détaillés sont mis en ligne au début de chaque nouveau thème sur le **site WebCT du cours**. Des textes complémentaires permettant d'approfondir certains aspects de la matière – et dont la lecture est facultative – sont aussi mis en ligne régulièrement. Un exemple d'examen de relais et d'examen final antérieurs sera mis en ligne sans corrigé.

### IV. MODES D'ÉVALUATION

Un examen de relais à **livre ouvert**, portant sur la matière vue au cours de la première moitié de la session, vaut 40% des points.

Un examen final à **livre ouvert**, portant sur l'ensemble de la matière vue au cours de la session, vaut 60% des points.

N.B. La Faculté de droit organise une période de consultation des examens de relais et des examens finals, où un corrigé de l'examen est disponible. Il est de votre responsabilité de vérifier les dates et les modalités de consultation de vos examens à la Faculté de droit. Aucune autre consultation des examens ne sera autorisée.

### V. CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION

- Énonciation claire et précise des notions
- Perception des distinctions et des rapports entre les notions
- Analyse et compréhension complète et précise des règles
- Analyse et qualification correcte des situations
- Application rigoureuse et nuancée des règles aux situations
- Correction de la langue
- Précision dans l'emploi de la langue juridique

Les notes seront établies selon le barème suivant :

NOTE	%	BULLETIN
A+	88	4,33
A	83	4,00
A-	78	3,67
B+	74	3,33
B	70	3,00
B-	66	2,67
C+	62	2,33
C	59	2,00
C-	56	1,67
D+	53	1,33
D	50	1,00
E	< 50	0,00

**Remarque** : en conformité avec l'article 239 du *Règlement des études* de l'Université Laval, la note attribuée reflète la performance de l'étudiant et de l'étudiante par rapport à l'atteinte des objectifs et non pas leur position dans le groupe (la notation n'est donc pas basée sur la «moyenne» ou sur la «courbe»).

## VI. RÈGLES DISCIPLINAIRES

Tout étudiant ou étudiante qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante : [http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement\\_disciplinaire.pdf](http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf)

## VII. CALENDRIER DES ACTIVITÉS ET LECTURES OBLIGATOIRES

Les séances de cours ont lieu le mercredi de 8h30 à 11h20 au local 2E DKN.

12/01/2011	PRÉSENTATION ET ORGANISATION DU COURS THÈME 1 : L'idée de droit international	ARBOUR & PARENT, 1-62
19/01/2011	THÈME 2 : Les sources du droit international public <i>Le traité</i>	ARBOUR & PARENT, 91-135 RECUEIL, n° 1, <i>Convention de Vienne sur le droit des traités</i>
26/01/2011	THÈME 2 : Les sources du droit international public <i>La coutume et les autres sources</i>	ARBOUR & PARENT, 65-89; 137-159 RECUEIL, n° 2, Résolution 678 (1990) du Conseil de sécurité des Nations Unies du 29 novembre 1990
02/02/2011	THÈME 3 : Les rapports entre le droit international public et le droit interne	ARBOUR & PARENT, 161-203 RECUEIL, n° 3, <i>Canada (A.G.) v. Ontario (A.G.)</i> ; RECUEIL, n° 4, <i>Baker c. Canada (Ministère de la Citoyenneté et de l'immigration)</i> ; RECUEIL, n° 5, <i>R. c. Hape</i> ; RECUEIL, n° 6, <i>Loi sur le ministère des Relations internationales</i>
09/02/2011	THÈME 4 : Les sujets du droit international public <i>L'État (Éléments constitutifs)</i>	ARBOUR & PARENT, 205-246; 253-282; 352-367 RECUEIL, n° 7, <i>Convention des Nations Unies sur le droit de la mer</i> ; RECUEIL, n° 8, <i>L'Atlas du Canada – Côtes et frontières du Canada</i> ; RECUEIL, n° 9, Plateau continental et zones maritimes; RECUEIL, n° 10, <i>La situation au Honduras : effondrement de la démocratie</i> , Résolution 63/301 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 1 <sup>er</sup> juillet 2009 RECUEIL, n° 11, <i>Conformité au droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance relative au Kosovo</i> , Avis consultatif du 22 juillet 2010, C.I.J.

		RECUEIL, n° 12, Canada, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Communiqué n° 184, « Déclaration du ministre Emerson sur la situation en Géorgie »
16/02/2011	THÈME 4 : Les sujets du droit international public <i>L'État (Compétence territoriale et extraterritoriale; les immunités)</i>	ARBOUR & PARENT, 283-348 RECUEIL, n° 13, <i>Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères;</i> RECUEIL, n° 14, <i>Convention de Vienne sur les relations diplomatiques;</i> RECUEIL, n° 15, <i>Convention des Nations Unies sur l'immunité juridictionnelle des États et de leurs biens</i>
18/02/2011	SÉANCE FACULTATIVE DE RÉVISION 12h30 à 14h00 (local à déterminer)	Préparation en vue de l'examen de relais
23/02/2011	EXAMEN DE RELAIS Consulter l'horaire des examens pour le local	Examen à livre ouvert
02/03/2011	Thème 4 : Les sujets du droit international public <i>Les organisations internationales</i>	ARBOUR & PARENT, 831-853 RECUEIL, n° 16, <i>Charte des Nations Unies</i>
09/03/2011	SEMAINE DE LECTURE	
16/03/2011	THÈME 5 : Le règlement des différends <i>La responsabilité de l'État et la théorie de la protection diplomatique</i>	ARBOUR & PARENT, 593-643 RECUEIL, n° 17, <i>Projet d'articles sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite;</i> RECUEIL, n° 18, <i>Projet d'articles sur la protection diplomatique</i>
23/03/2011	THÈME 5 : Le règlement des différends <i>Le règlement pacifique des différends</i>	ARBOUR & PARENT, 645-689 RECUEIL, n° 19, <i>Statut de la Cour internationale de justice;</i> RECUEIL, n° 20, Belgique, Déclaration d'acceptation de la compétence obligatoire de la CIJ (17 juin 1958); RECUEIL, n° 21, Canada, Déclaration d'acceptation de la compétence obligatoire de la CIJ (10 mai 1994)
30/03/2011	THÈME 5 : Le règlement des différends <i>Le règlement non pacifique des différends</i>	ARBOUR & PARENT, 691-764 RECUEIL, n° 16, <i>Charte des Nations Unies</i> , chapitre VII RECUEIL, n° 22, <i>Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies</i> RECUEIL, n° 23, <i>Définition de l'agression armée</i>

06/04/2011	THÈME 6 : Le droit international économique	<p>ARBOUR &amp; PARENT, 535-591</p> <p>RECUEIL, n° 24, <i>Accord de libre-échange nord-américain</i>, Chapitre 11</p> <p>RECUEIL, n° 25, <i>Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États</i></p>
13/04/2011	THÈME 7 : La protection internationale des droits fondamentaux de la personne humaine	<p>ARBOUR &amp; PARENT, 423-478</p> <p>RECUEIL, n° 26, <i>Déclaration universelle des droits de l'Homme</i>;</p> <p>RECUEIL, n° 27, <i>Pacte international relatif aux droits civils et politiques</i>;</p> <p>RECUEIL, n° 28, <i>Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques</i></p>
15/04/2011	SÉANCE FACULTATIVE DE RÉVISION 12h30 à 14h00 (local à déterminer)	Préparation en vue de l'examen final
27/04/2011	EXAMEN FINAL Consulter l'horaire des examens pour le local	Examen à livre ouvert portant sur l'ensemble de la matière du cours

**Bonne session!**